

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

S.T. n° 93.039

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 26 Mars à 20 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire

DATE DE CONVOCATION

17 Mars 1993

DATE D'AFFICHAGE

17 Mars 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoints
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANEAU, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, Mme PELTIER, MM. QUENTIN, RAULT, REVOLAT, SABATHIER et TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT REPRESENTES :

M. GAVEN par M. HUGENDOBLER
M. GUEZENNEC par M. SABATHIER
M. MUSSETTI par M. LE GUEUT
M. BERLAND par M. BOISNARD
M. COASSIN par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme PARROU par M. CHABANEAU

ABSENTS- EXCUSES :

MM. ALONSO - BARRIERE et DINDINAUD

Madame BARRAUD-DUCHERON a été élue secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 23
Nombre de Votants : 29

OBJET : TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS - PROGRAMME 1992

VOTE : UNANIMITE

Par lettre en date du 17 Février 1993, Monsieur le président du Conseil Régional a soumis à la Ville de ROYAN, le programme de travaux 1992 à réaliser dans les lycées.

Ce programme est établit comme suit :

<u>LYCEE DU CORDOUAN</u>	H.T.	T.T.C.	Part en %	Part
remise en état d'un logement	29.510,96	35.000,00	20 %	5.902,19
remise en état d'un logement	29.510,96	35.000,00	20 %	5.902,19
travaux de sécurité	42.158,52	50.000,00	20 %	8.431,70
 <u>L. P. CHAMPLAIN</u>				
travaux installation électrique	59.021,92	70.000,00	20 %	11.804,38
 <u>L. P. Pierre et Marie CURIE</u>				
remplacement d'un four mixte	126.475,55	150.000,00	20 %	25.295,11
réfection étanchéité terrasse	193.929,17	230.000,00	20 %	38.785,83
réfection machinerie + cablage	5.059,02	6.000,00	20 %	1.011,80
création garde corps	16.863,41	20.000,00	20 %	3.372,68
conformité cabine ascenseur	34.821,16	41.297,90	20 %	6.964,23
travaux plomberie sanitaire chauffage	79.258,01	94.000,00	20 %	15.851,60
				123.321,74

Le montant de la participation Communale, au titre de l'année 1992, est de 123.321,74 Francs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU la lettre de Monsieur le Président du Conseil Régional en date du 17 Février 1993

D E C I D E

- d'approuver le programme de travaux d'entretien et de grosses réparations réalisés dans les lycées en 1992, par le Conseil régional tel que présenté ci-dessus, le montant de la participation Communale étant arrêté à la somme de 123.321,74 Francs T.T.C.
- de verser la participation de la Ville de ROYAN relative à la réalisation de ce programme et d'imputer la somme correspondante au chapitre 903 - 2 Article 2362.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Préfecture de Rochefort
le 1er Avril 1993
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire
Le Secrétaire Général Adjoint